

Mairie de Malataverne
Drôme

Délibérations de la séance du Conseil Municipal
du jeudi 29 janvier 2026 à 19h00

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 29 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malataverne s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Véronique ALLIEZ, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 10

Procurations : 5

Absents excusés : 5 absents non excusés : 4

Date de la convocation : le 26 janvier 2025

Etaient Présents : ALLIEZ Véronique, JAILLON Marion, DELAHAYE Laurent, CHARMASSON Laurence, MAGNAC Virginie, PINEL Francette, PASTOUREL Hélène, BOURRET Thierry, BRESSON Bernard, PUEL Jean-Marie.

Procurations : Pascal ROUVEURE donne pouvoir à Véronique ALLIEZ, Laurent DELAHAYE donne pouvoir à Davod DURAND-ESPIC, Marie SECARD donne pouvoir à Virginie MAGNAC, Johann DEREUDER donne pouvoir à Francette PINEL, Laurence MANFREDI donne pouvoir à Jean-Marie PUEL.

Absents excusés : Pascal ROUVEURE, DELAHAYE Laurent, Marie SECARD, Laurence MANFREDI, DEREUDER Johann,

Absents non excusés : Pierre BEY, Archange GLAUDIO, Samuel COURBIERE et Emilie DECHILLY.

Secrétaire de séance : David DURAND - ESPIC

1-26-02 Adhésion « Mémoire de la Drôme »

Madame Véronique ALLIEZ expose que depuis 2020 la commune a adhéré à l'Association mémoire de la Drôme. Elle propose de renouveler l'adhésion pour cette année 2026.

Cette association contribue à maintenir par le biais d'activités de sauvegarde du patrimoine drômois, au bénéfice des services municipaux (journal municipal, expositions temporaires ou permanentes, bibliothèque, écoles et autres lieux de culture) en disposant gratuitement de notre fonds documentaire, d'impressions de qualité (A4, A3 plastifié), de fichiers numériques en haute définition et de prix préférentiels sur la plupart des ouvrages d'histoire de la Drôme.

Cette association contribue également à maintenir l'histoire du département de la Drôme à travers le patrimoine iconographique et littéraire ce qui reste un élément majeur du devoir de mémoire à transmettre.

Madame le Maire propos une contribution de 100 € laquelle représente la cotisation annuelle classique.

Le conseil municipal, après en avoir entendu l'exposé de Madame le Maire Véronique ALLIEZ,

A l'unanimité

Approuve le renouvellement de l'adhésion de la commune à l'association Mémoire de la Drôme pour l'année 2026 pour un montant de cotisation de 100 €

Autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 29 janvier 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication par voie d'affichage.
Affiché le : 29 janvier 2026

Le Maire,
Véronique ALLIEZ

